

DATE D'APPLICATION ET AFFICHAGE

Ce règlement est applicable à compter de la rentrée scolaire, il pourra être révisé en cours d'année. Il sera affiché en permanence dans les locaux de la cantine avec les menus de la semaine. Les familles pourront en prendre connaissance.

Le 21/03/2015
Le Maire
LOVISA Jean-Pierre

ECOLE PRIMAIRE-CANTINE Téléphone : 04 79 69 55 18

MAIRIE DE SAINT JEAN DE CHEVELU

Place du Sénateur Mollard
73170 Saint Jean de Chevelu
Tel : 04 79 36 80 11
Mail : stjeanchevelu@wanadoo.fr

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

Ce service a une dimension éducative. Le temps du repas doit être pour l'enfant :

- un temps pour se nourrir
- un temps pour se détendre
- un temps de convivialité

INSCRIPTIONS A LA CANTINE

Les inscriptions à la cantine scolaire ne sont possibles qu'à partir de la deuxième année de maternelle, toutefois une dérogation peut être accordée par le maire lorsque les deux parents travaillent (sur présentation de justificatifs) ou pour un parent seul.

A titre d'inscription ferme et définitive pour toute l'année scolaire, il sera établi en début d'année scolaire une fiche individuelle par enfant sur laquelle seront notés, outre certains renseignements (nom, prénoms, âge, profession des parents...), les jours où l'enfant sera présent à la cantine.

Pour les parents dont l'emploi du temps est variable (travail en équipe, en milieu hospitalier par exemple...) la fiche sera renouvelée périodiquement.

Pour les parents souhaitant inscrire leur enfant de façon occasionnelle, la fiche d'inscription hebdomadaire sera à retourner dûment remplie au plus tard le lundi à 18H30 de la semaine qui précède.

Les fiches d'inscription sont à retirer auprès de Madame FOURDRIGNIER Monique, responsable de la cantine ou dans les casiers prévus à cet effet.

Tout repas commandé sera automatiquement facturé.

Aucun repas ne pourra être servi à un enfant non inscrit.

LE PRIX DES REPAS

Il est fixé par le Conseil Municipal et révisé périodiquement. Il est de 4.30 € à compter du 1^{er} janvier 2015. Tout retard de paiement entraînera l'exclusion de la cantine.

ORGANISATION DES REPAS

Deux services sont assurés :

- 11H30 : repas des grands, détente surveillée pour les petits
- 12H10 : repas des petits, détente surveillée pour les grands

MEDICAMENTS ET ALLERGIES

Aucun médicament ne sera donné à l'enfant sauf dans la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individuel (PAI).

Toute allergie devra être signalée au personnel de cantine.

DISCIPLINE

Les enfants sont sous la responsabilité du personnel communal qui outre son rôle principal de service alimentaire participe également à l'accueil, à faire respecter le cadre de vie (respect mutuel et obéissance aux règles)

Un comportement et un langage correct durant les heures de la cantine sont exigés. Les enfants perturbateurs qui manqueront de respect envers leurs camarades ou envers le personnel pourront être :

-rappelés à l'ordre par le personnel

-avertis oralement par un membre de la commission scolaire, qui informera les parents.

-avertis par un courrier aux parents et exclus temporairement ou définitivement de la cantine par Monsieur le Maire ou son représentant.

Coupon à retourner à l'école dès la première inscription de votre enfant (Avant le 26 juin)

Je soussigné parent de l'enfant en classe de..... certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine.

Date

Signature des parents

Signature de l'enfant

Coupon à retourner à l'école dès la première inscription de votre enfant (Avant le 26 juin)

Je soussigné parent de l'enfant en classe de..... certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine.

Date

Signature des parents

Signature de l'enfant

Coupon à retourner à l'école dès la première inscription de votre enfant (Avant le 26 juin)

Je soussigné parent de l'enfant en classe de..... certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine.

Date

Signature des parents

Signature de l'enfant

Coupon à retourner à l'école dès la première inscription de votre enfant (Avant le 26 juin)

Je soussigné parent de l'enfant en classe de..... certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de la cantine.

Date

Signature des parents

Signature de l'enfant